



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

---

**OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
CHIFFRES CLÉS 2018**

**Avril 2019**



Installation

Transmission

# Edito

*L'OBSERVATOIRE, une base solide comme point de départ !*

*Voilà maintenant quatre ans que l'observatoire régional a été mis en place. Il est réalisé grâce aux données du réseau des Chambres, de la MSA, des collectivités territoriales et de l'Etat. C'est bien grâce aux contributions de tous que nous pouvons réaliser ce document regroupant notamment toutes les installations aidées et non aidées.*

*Cet observatoire est un document indispensable qui est connu et reconnu par l'ensemble de la profession agricole ainsi que par la DRAAF et le Conseil Régional. Il sert d'état des lieux, mais comme son nom l'indique ce n'est qu'un point de départ ! Nous avons tous conscience de l'importance du Renouveau des Générations en Agriculture (RGA) et avec 30 000 exploitations à reprendre d'ici 15 ans en Nouvelle-Aquitaine le défi est de taille.*

*Une nouvelle mandature commence au sein des Chambres d'agriculture et le dossier Installation-Transmission est l'objet de tous les discours. Nous sommes prêts à relever le défi !*

*Pour y arriver nous aurons besoin de tous les partenaires qui au quotidien travaillent sur le RGA. Ensemble nous devons construire l'agriculture de demain. Car notre métier, encore plus que les autres, doit sans cesse se réinventer pour continuer de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Nous ne devons pas craindre de nous remettre en question pour faire progresser l'agriculture. Et nous le savons les consommateurs ont de plus en plus d'attentes envers nous, sachons les écouter.*

*Le premier enjeu est celui de l'attractivité de notre métier. Nous devons redoubler d'efforts pour accueillir plus de porteurs de projet et concrétiser suffisamment d'installations pour compenser les cessations.*

*Une priorité est de capter des jeunes extérieurs au milieu agricole. Ils seront force de nouvelles idées, de nouvelles envies, gage de diversité pour l'agriculture de demain.*

*Par ailleurs pour réaliser nos objectifs nous saurons être pro-actifs sur la transmission et le repérage des cédants avec comme mot d'ordre l'anticipation.*

*À nous de lever tous les freins, parler des retraites agricoles, mais pas seulement !*

*À nous de poursuivre la dynamique collective engagée avec des mesures incitatives pour encourager la transmission des exploitations.*

*Pour que demain transmettre à un porteur de projet ne soit plus seulement une option mais un réflexe !*

*La qualité de notre alimentation, la beauté de nos territoires nous la devons d'abord et avant tout à ce maillage d'agriculteurs, répartis sur tout le territoire.*

*Cette ruralité qui nous est si chère préservons là pour qu'elle vive.*

*L'ensemble des équipes en charge des dossiers Installation-Transmission du réseau des Chambres, et moi-même, vous souhaitons une bonne lecture.*

*Julien ROUGER*

*Élu Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine*



# Sommaire

	<b>S'INSTALLER</b>
<b>04</b>	Le Point Accueil Installation (Transmission)
<b>08</b>	Le Plan de Professionnalisation Personnalisé
<b>11</b>	La Dotation Jeune Agriculteur
<b>17</b>	Le Prêt d'honneur
	<b>TRANSMETTRE</b>
<b>19</b>	Le renouvellement des générations
<b>21</b>	Le Point Accueil (Installation) Transmission
<b>22</b>	Le Répertoire Départ Installation

## *Les abréviations*

**AB** Agriculture Biologique

**AITA** Accompagnement à l'installation et à la transmission en Agriculture

**CEPPP** Centre d'élaboration du plan professionnalisation personnalisé

**CDOA** Commission départementale d'orientation de l'agriculture

**CFE** Centre de formalités des entreprises

**DJA** Dotation jeune agriculteur

**FEADER** Fond européen agricole pour le développement rural

**HCF** Hors cadre familial

**MSA** Mutualité sociale agricole

**PAIT** Point accueil installation et transmission

**PE** Plan d'entreprise

**PH** Prêt d'honneur

**PPP** Plan de professionnalisation personnalisé

**RDI** Répertoire Départ Installation

# S'installer



## Le Point Accueil Installation (Transmission)

### La porte d'entrée du parcours à l'installation

Le Point Accueil Installation est le lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les candidats à la création ou la reprise d'exploitation en agriculture quel que soit son âge, son statut, le type de production et la maturité de son projet.

D'accès gratuit pour les porteurs de projet, il bénéficie de financements publics (Etat et Conseil Régional).  
Les PAI sont labellisés par le Préfet de région pour une période de 3 ans.  
Sur la période 2018-2020, le PAI est devenu PAIT.

Dans onze départements, la Chambre d'agriculture a été habilitée PAIT. En Lot-et-Garonne, le PAIT est géré par une association.  
Les éléments présentés ci-après concernent les porteurs de projet (PAI).

### Depuis 2015, le nombre d'entretiens en PAI(T) progresse

Nombre d'entretiens individuels réalisés au Point Accueil Installation

	2018	Moy. 2015/2017	Moy. 2012/2014
Charente	223	242	173
Charente-Maritime	343	327	219
Corrèze	224	212	215
Creuse	159	176	163
Dordogne	416	318	243
Gironde	363	309	167
Landes	183	200	171
Lot-et-Garonne	275	252	317
Pyrénées-Atlantiques	330	285	228
Deux-Sèvres	223	253	184
Vienne	234	194	194
Haute-Vienne	254	312	254
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>3 227</b>	<b>3 078</b>	<b>2 528</b>

En moyenne sur les quatre dernières années (de 2015 à 2018), le nombre d'entretiens individuels annuels réalisé dans les PAI(T) est de **3 115**, en progression annuelle sur la période.

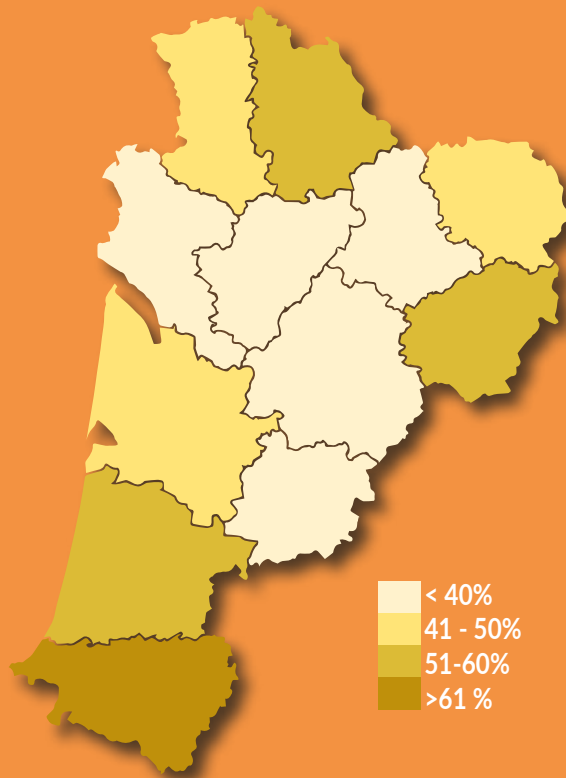
Par rapport à la précédente période de labellisation (2012 et 2014), l'activité des PAI(T) a progressé en moyenne de 23% en Nouvelle-Aquitaine.

Entre 2017 et 2018, le nombre d'entretiens individuels en Nouvelle-Aquitaine a également progressé de 6%.

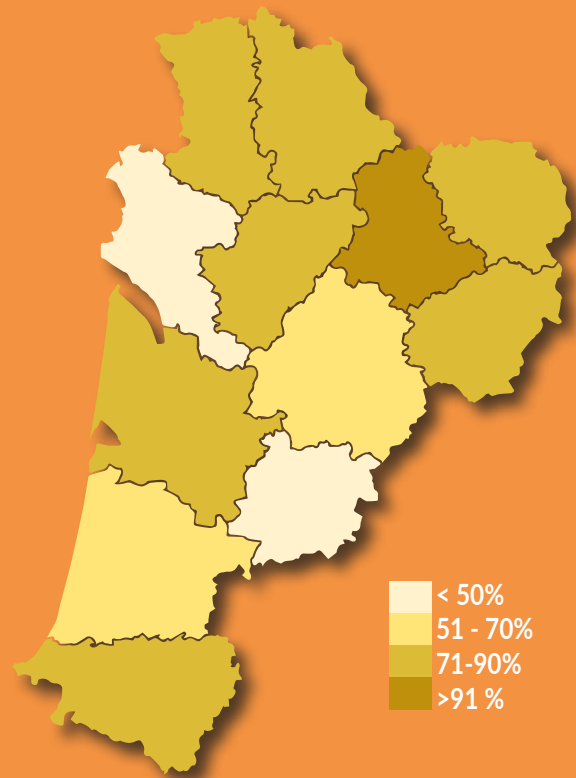
Dordogne, Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Charente-Maritime sont les départements qui attirent le plus grand nombre de porteurs de projet en agriculture.

## Le profil des porteurs de projet accueillis au PAI(T) en 2018

Part des porteurs de projet rencontrés au PAI(T) de 40 ans et moins ayant la capacité agricole



Part des porteurs de projet rencontrés au PAI(T) de 40 ans et moins ayant la capacité agricole et souhaitant solliciter la DJA



### 4 Porteurs de projet sur 10

sont éligibles à la DJA

- 46% des porteurs de projet qui ont eu un entretien individuel en 2018 ont la capacité agricole.
- 77% ont 40 ans et moins.
- Globalement 42% des porteurs de projet sont éligibles à la DJA au moment de l'entretien PAI(T) (40 ans et moins et capacité agricole). A ce stade, les trois-quarts envisagent de la demander.
- A l'issue de l'entretien, 44% des porteurs de projet ont été orientés vers le CEPPP soit 1 368 personnes en Nouvelle-Aquitaine.





## Le Point Accueil Installation (Transmission)

### Le profil des candidats accueillis au PAI(T)

#### Caractéristiques des porteurs de projet par département

	Part des femmes	Part d'origine non agricole	Part des 40 ans et moins et Capacité agricole	Part des salariés	Part des demandeurs d'emploi
Charente	39 %	61 %	35 %	48 %	27 %
Charente-Maritime	39 %	71 %	30 %	41 %	29 %
Corrèze	42 %	57 %	55 %	47 %	25 %
Creuse	33 %	51 %	46 %	44 %	28 %
Dordogne	41 %	59 %	26 %	37 %	34 %
Gironde	39 %	66 %	42 %	48 %	26 %
Landes	31 %	42 %	53 %	53 %	14 %
Lot-et-Garonne	42 %	48 %	30 %	48 %	32 %
Pyrénées-Atlantiques	37 %	56 %	64 %	45 %	26 %
Deux-Sèvres	32 %	55 %	47 %	60 %	32 %
Vienne	36 %	56 %	55 %	42 %	33 %
Haute-Vienne	37 %	56 %	36 %	39 %	30 %
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>38 %</b>	<b>58 %</b>	<b>42 %</b>	<b>45 %</b>	<b>29 %</b>

Plus de la moitié des porteurs de projet qui a un entretien au PAI(T) n'est pas directement d'origine agricole. Dans les  $\frac{3}{4}$  des cas les porteurs de projet souhaitent une création d'activité. Les départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente se démarquent par un attrait plus important de porteurs de projet en recherche de reprise d'exploitation agricole.

Près de trois porteurs de projet sur dix ayant un entretien au PAI(T) sont demandeurs d'emploi.

En Dordogne et en Vienne ce niveau atteint le tiers. Dans les Landes, peu de demandeurs d'emplois mais beaucoup plus que la moyenne régionale de salariés ont eu un entretien au PAI(T) en 2018.

## Des productions diversifiées envisagées

En 2018, comme en 2017, 1 fois sur 5, les porteurs de projet souhaitent s'installer en production maraîchère.

En Dordogne, en 2018, 3 porteurs de projet sur 10 souhaitent démarrer une activité en maraîchage.

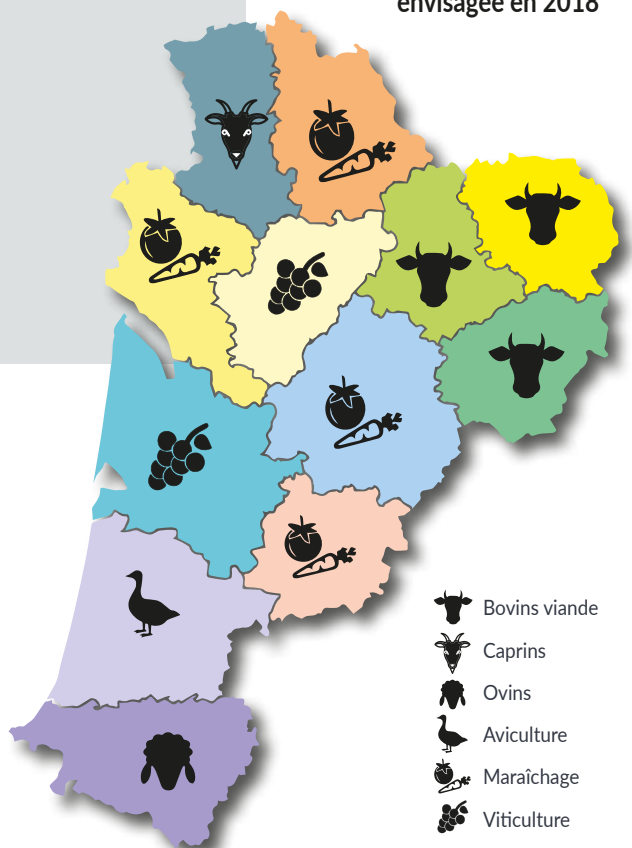
En Creuse, 44% des porteurs de projet envisagent une installation en bovin viande.

En Gironde, près du tiers des porteurs de projet envisage de s'installer en viticulture.

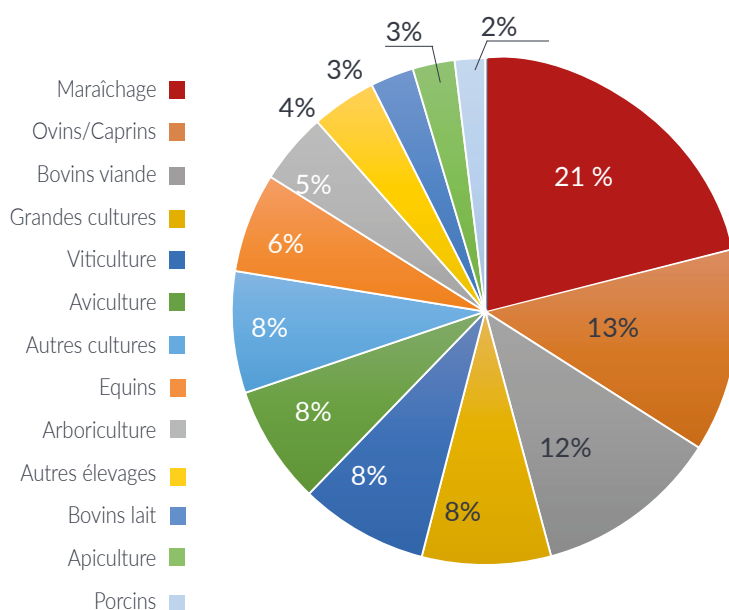
Dans les Pyrénées-Atlantiques, le tiers des porteurs de projet envisage de s'installer en élevage ovin.

**1 projet sur 5**  
souhaité en maraîchage

Orientation principale envisagée en 2018



Nouvelle-Aquitaine, production principale envisagée au PAIT en 2018





## Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

### Une progression des PPP en 2018

**+ 8% en 1 an**

#### Le Plan de Professionnalisation

Personnalisé est une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.

Chaque jeune réalise, avec deux conseillers, un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formation et/ou en stage.

Le dispositif est coordonné dans les départements par les Chambres d'agriculture qui pilotent les Centres d'Elaboration des PPP.

La mise en œuvre s'appuie sur des partenariats qui impliquent les structures qui accompagnent les porteurs de projet : CFPPA, CIVAM, les maisons familiales, centre de gestion, GAB, ARDEAR...

#### Evolution annuelle des PPP

	PPP agréés 2018	PPP validés 2018	PPP agréés/an (moy. 2015-17)	PPP validés/an (moy. 2015-17)
Charente	67	59	79	48
Charente-Maritime	90	58	57	36
Corrèze	81	65	62	42
Creuse	80	65	72	64
Dordogne	107	76	108	71
Gironde	100	74	86	65
Landes	61	55	43	40
Lot-et-Garonne	33	29	62	53
Pyrénées-Atlantiques	159	119	133	124
Deux-Sèvres	116	95	106	81
Vienne	54	39	51	38
Haute-Vienne	74	42	73	47
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>1 022</b>	<b>776</b>	<b>932</b>	<b>709</b>

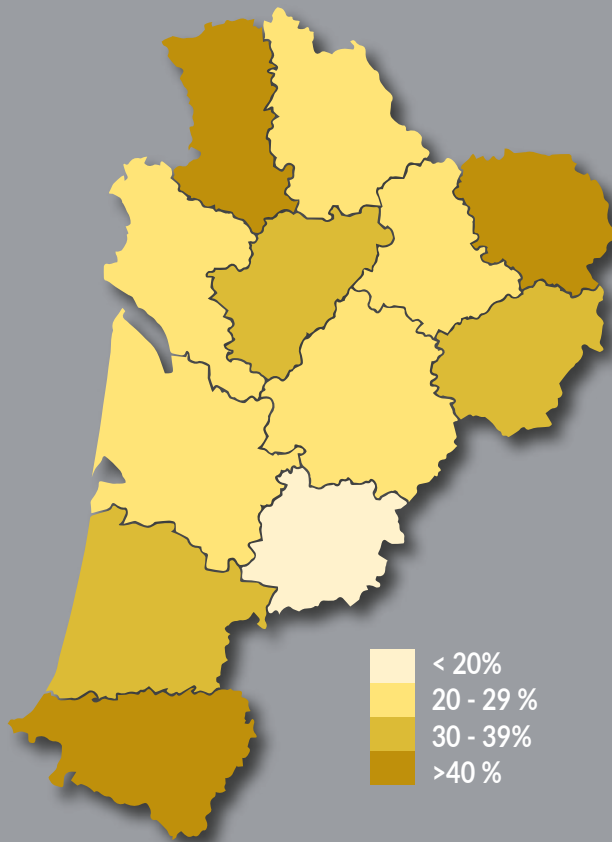
Depuis 2012, en moyenne 916 PPP ont été agréés et 888 PPP ont été validés.

En 2018, 993 candidats à l'installation (soit 1 porteur de projet sur 3 passé au PAI(T)) ont été reçus en entretien PPP ce qui représente une progression de près de 8 % par rapport à l'an passé.

**1 022 PPP** ont été agréés soit 13 % de plus par rapport à 2017 et **776 PPP** ont été validés soit une **augmentation de 9,5 %**.



## Ratio PPP agréés / contacts PAI(T)



Tous les porteurs de projet rencontrés au PAI(T) ne réalisent pas un PPP.

En 2018, en moyenne, **3,2 fois plus de rendez-vous PAI(T) que d'entretiens PPP.**

C'est dans le Lot-et-Garonne que le ratio PPP agréés / contacts PAI(T) est le plus faible (12 %). Ainsi, il y a près de 8 fois moins de PPP établis que de contacts PAI(T).

La Vienne, la Charente-Maritime, la Dordogne et la Gironde enregistrent ensuite, en moyenne, 4 fois moins de PPP que de rendez-vous PAI(T).

Et c'est dans la Creuse que ce ratio est le plus élevé (50%) puis dans les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres, départements occupant les premières places en terme d'installations aidées en Nouvelle-Aquitaine.

## Des préconisations personnalisées

Les objectifs de personnalisation sont réels. **16 % des candidats n'ont que le stage 21 H.** Dans les Landes, 93 % des candidats n'ont que le 21 H.

Les préconisations de formation sont diversifiées. **84 % des candidats ont des préconisations de formations avant et/ou après installation.**

En 2018, en Charente et Haute-Vienne, 100 % des candidats ont des préconisations de formations à réaliser en complément du stage 21 H.

	21 heures uniquement	Candidats ayant des formations à effectuer en +	Préconisations après installation	Stages en exploitation préconisés
Charente	0 %	100 %	66 %	10 %
Charente-Maritime	6 %	41 %	47 %	0 %
Corrèze	2 %	98 %	34 %	17 %
Creuse	3 %	97 %	52 %	31 %
Dordogne	2 %	98 %	13 %	2 %
Gironde	7 %	93 %	43 %	5 %
Landes	93 %	7 %	30 %	7 %
Lot-et-Garonne	77 %	23 %	8 %	3 %
Pyrénées-Atlantiques	12 %	88 %	85 %	2 %
Deux-Sèvres	29 %	71 %	7 %	11 %
Vienne	10 %	90 %	5 %	2 %
Haute-Vienne	0 %	100 %	74 %	12 %
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>16 %</b>	<b>84 %</b>	<b>43 %</b>	<b>8 %</b>

■ ≥ à la moyenne régionale  
 ■ < à la moyenne régionale

## Les formations préconisées

**En moyenne, 1,8 formations sont préconisées par candidat.**

Le département de la Haute-Vienne est celui qui préconise le plus de formations par candidat (en moyenne 3,7 formations par candidat) suivi par la Vienne et la Charente.

Les Landes et le Lot-et-Garonne ne prescrivent quasiment pas de formation par candidat, la majorité étant préconisée après installation.

Notons que **le stage d'application en exploitation agricole** est proposé dans **8 % des cas**.

Ils sont près de 31% des candidats en Creuse et pas plus de 5 % dans les départements de la Dordogne, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne.

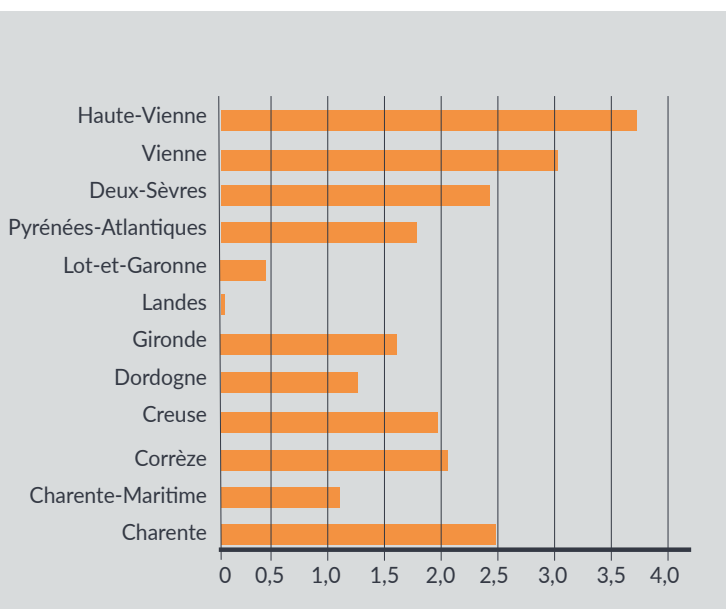
Pour la majeure partie des candidats, il correspond à des acquisitions de compétences techniques pointues sur des durées assez courtes (moins de 2 mois).

Pour 43 % des candidats, les préconisations se prolongent après l'installation.

Parmi les thématiques de formations les plus suivies, nous retrouvons :

- Gestion/analyse économique et approche globale de l'entreprise (81%)
- Fiscalité/Juridique (22%)
- Comptabilité (15 %)
- Techniques de production animales ou végétales (16%)

Nombre moyen de formations par candidat



## 1 candidat sur 3

réalisant un PPP envisage  
de créer une entreprise agricole

## Statuts et formes d'installations

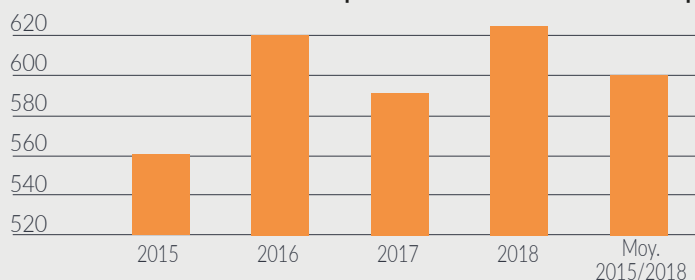
Les installations en société concernent 55% des projets tout en sachant que 3 % n'ont pas encore arrêté leur choix. 91 % des personnes envisagent d'exercer le métier de chef d'exploitation à titre principal. Pour 1 % des futurs installés, le dispositif d'acquisition progressive pourrait leur permettre de concrétiser un projet.

## La Dotation Jeune Agriculteur

De 2015 à 2018, le nombre de DJA examinées en CDOA en Nouvelle-Aquitaine s'élève en moyenne à 600 par an.

En 2018, avec **628 dossiers DJA**, il y a une augmentation de 5% des installations aidées par rapport à la moyenne des quatre dernières années et de 6% par rapport à 2017.

### Evolution des installations avec DJA passées en CDOA en Nouvelle-Aquitaine



### Montant DJA engagé en Nouvelle-Aquitaine

	2018	2017
Etat	3 952 130	3 283 355
FEADER	14 275 896	12 181 700
Total	18 228 026	15 465 055
Nbre de dossiers	632	573

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine

En 2017, sur la base des nouvelles inscriptions MSA, on dénombre 1 949 installations hors transfert entre époux (soit une diminution de 3 % par rapport à 2016).

En Nouvelle-Aquitaine, sans grands écarts entre départements, la part des installations (hors transfert entre époux) des plus de 40 ans représente 32% des nouvelles inscriptions (hors champs de la DJA). Sur cette base, en 2017, en moyenne en Nouvelle-Aquitaine, 45% des installations des moins de 40 ans sont réalisées avec la DJA.

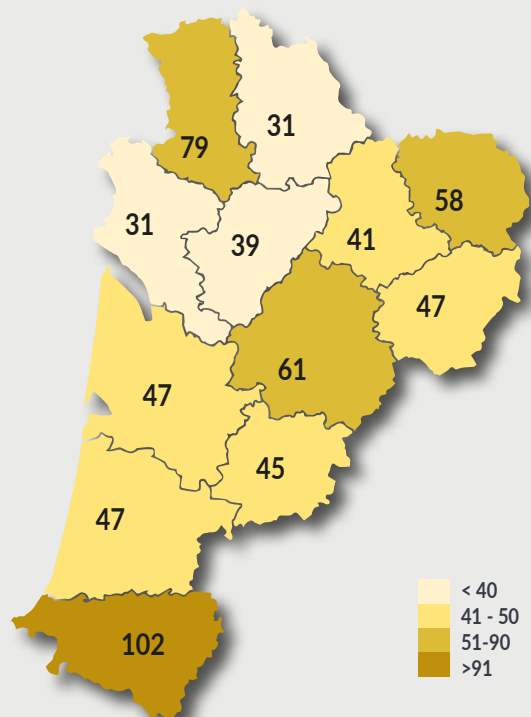
Cette moyenne régionale masque de très fortes disparités.

En Haute-Vienne, Corrèze, Creuse et Deux-Sèvres plus de 6 nouveaux installés de 40 ans et moins sur 10 bénéficient de la DJA. Inversement, en Vienne, Landes et Charente-Maritime, les  $\frac{1}{4}$  des nouvelles installations de 40 ans et moins se réalisent sans la DJA.

### Remarque

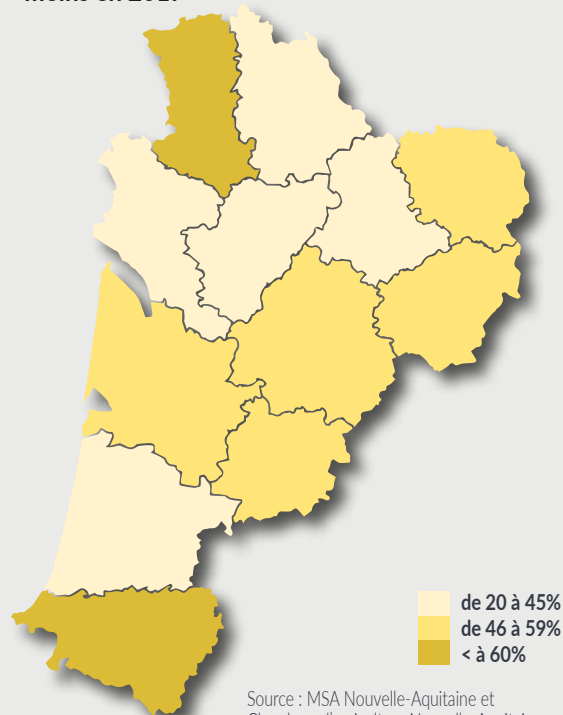
La notion d'installation en MSA correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales. Le nouvel installé est affilié au régime des non-salariés agricoles dès lors qu'il exerce une activité agricole et qu'il atteint le seuil d'assujettissement de la "Surface Minimum d'Assujettissement".

### Répartition départementale des DJA examinées en CDOA en 2018



Source : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

### Taux d'installation avec DJA chez les 40 ans et moins en 2017



Source : MSA Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

## La Dotation Jeune Agriculteur

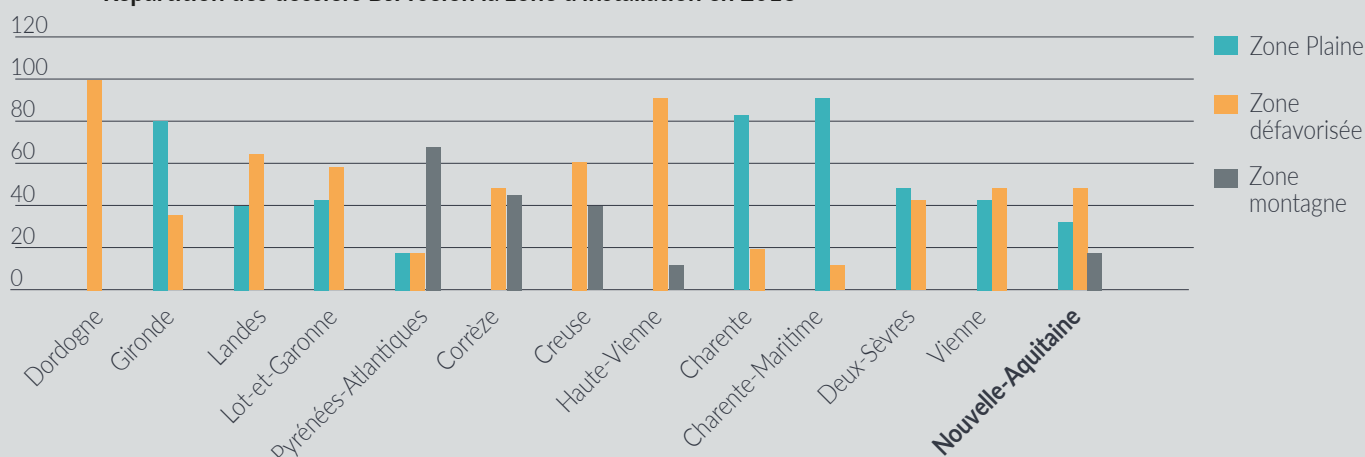
### 1 DJA sur 2

en zone  
défavorisée

### La répartition des dossiers DJA

À l'échelle régionale, la moitié des installations (52%) avec DJA est réalisée en zone défavorisée. 12 départements ont des installations en zone défavorisée. Seuls 4 départements, ceux de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne et Pyrénées-Atlantiques ont un zonage montagne, ce qui explique un niveau régional de DJA en zone de montagne limité à 19%. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les installations en zone de montagne sont majoritaires (67%).

Répartition des dossiers DJA selon la zone d'installation en 2018



### 3 dossiers DJA sur 4

répondent aux modulations

Valeur ajoutée emploi et Agro-écologie

### La modulation de la DJA

L'harmonisation régionale de la DJA à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 10 mars 2017 se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux :

■ « Hors cadre familial » : 1 dossier sur 3

■ « Valeur ajoutée emploi » et « Agro écologie » :  
3 dossiers sur 4

■ « Effort de reprise et de modernisation » : (4<sup>ème</sup> modulation) près de 77% des dossiers en moyenne en Nouvelle-Aquitaine.

Les caractéristiques moyennes masquent des disparités départementales.

■ Les installations avec DJA et modulation « HCF » sont plus importantes que la moyenne régionale en Dordogne, Charente-Maritime et Landes.

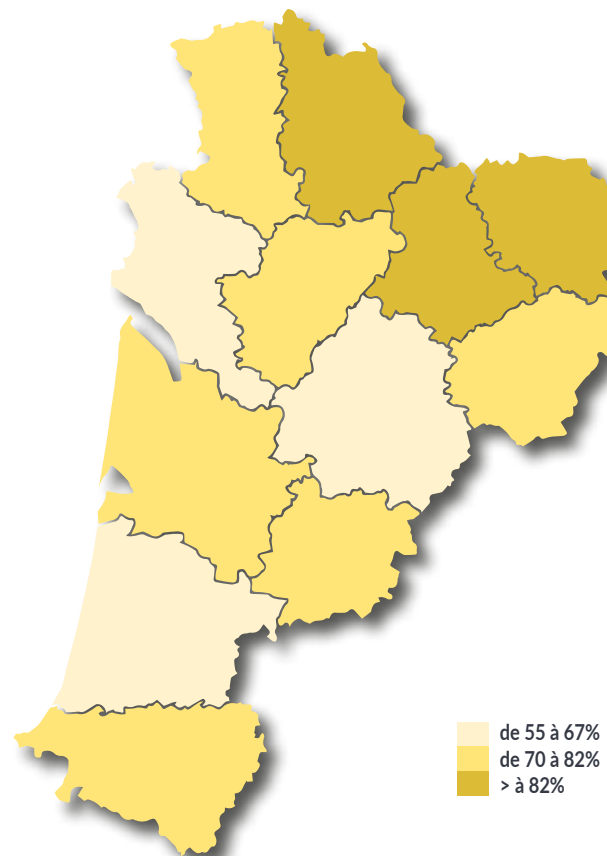
■ Les installations avec DJA et modulation « Valeur ajoutée emploi » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne.

■ Les installations avec DJA et modulation « Agro écologie » sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Haute-Vienne, Pyrénées-Atlantiques, Dordogne, Gironde et Landes.

## Modulations de la DJA en 2018 par département

	HCF	%	Valeur Ajoutée	%	Agro écologie	%	4 <sup>ème</sup> mod niveau 1	%	4 <sup>ème</sup> mod niveau 2	%
Charente	8	21	28	72	15	38	20	51	10	26
Charente-Maritime	14	45	17	55	7	23	11	35	6	19
Corrèze	17	36	43	91	36	77	17	36	21	45
Creuse	11	19	48	83	33	57	20	34	32	55
Dordogne	28	46	51	84	56	92	19	31	20	33
Gironde	12	26	38	81	40	85	20	43	15	32
Landes	20	43	34	72	42	89	20	43	11	23
Lot-et-Garonne	17	38	25	56	34	76	18	40	11	24
Pyrénées-Atlantiques	26	25	90	88	97	95	48	47	35	34
Deux-Sèvres	28	35	56	71	47	59	21	27	42	53
Vienne	12	39	15	48	17	55	13	42	14	45
Haute-Vienne	11	27	40	98	38	93	10	24	28	68
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>204</b>	<b>32</b>	<b>485</b>	<b>77</b>	<b>462</b>	<b>74</b>	<b>237</b>	<b>38</b>	<b>245</b>	<b>39</b>

## Part des installations DJA avec un investissement supérieur à 100 000 €



■ Les installations avec DJA et 4<sup>ème</sup> modulation sont significativement plus importantes que la moyenne régionale en Haute-Vienne, Creuse et Vienne (près de 9 dossiers sur 10).

La 4<sup>ème</sup> modulation, effort de reprise et de modernisation se répartit en deux niveaux :

- aide de 9 000€ pour des investissements compris entre 100 000€ et 250 000€
- aide de 13 000 € pour des investissements supérieurs à 250 000€

## La Dotation Jeune Agriculteur

### Une agriculture diversifiée

Les orientations technico-économiques des projets d'installations aidées illustrent parfaitement la diversité des productions de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il en découle un éclatement des productions principales.

■ L'élevage **bovins viande**, même s'il accuse une légère baisse, reste toujours majoritaire avec **25 % des projets d'installation** contre 31% en 2017.

Il est dominant dans les départements de la Creuse (près de 70 % des dossiers), de la Corrèze (63 % des dossiers) et de la Haute-Vienne (56 %).

■ **L'élevage ovins** concentre **10 % des installations** de notre région.

Il reste fortement représenté dans les Pyrénées-Atlantiques avec 45 % des installations.

■ **La viticulture** représente **11 % des installations** aidées de la région et demeure prédominante en Gironde avec 62 % des DJA, ainsi qu'en Charente-Maritime et Charente avec respectivement 29% et 28 %.

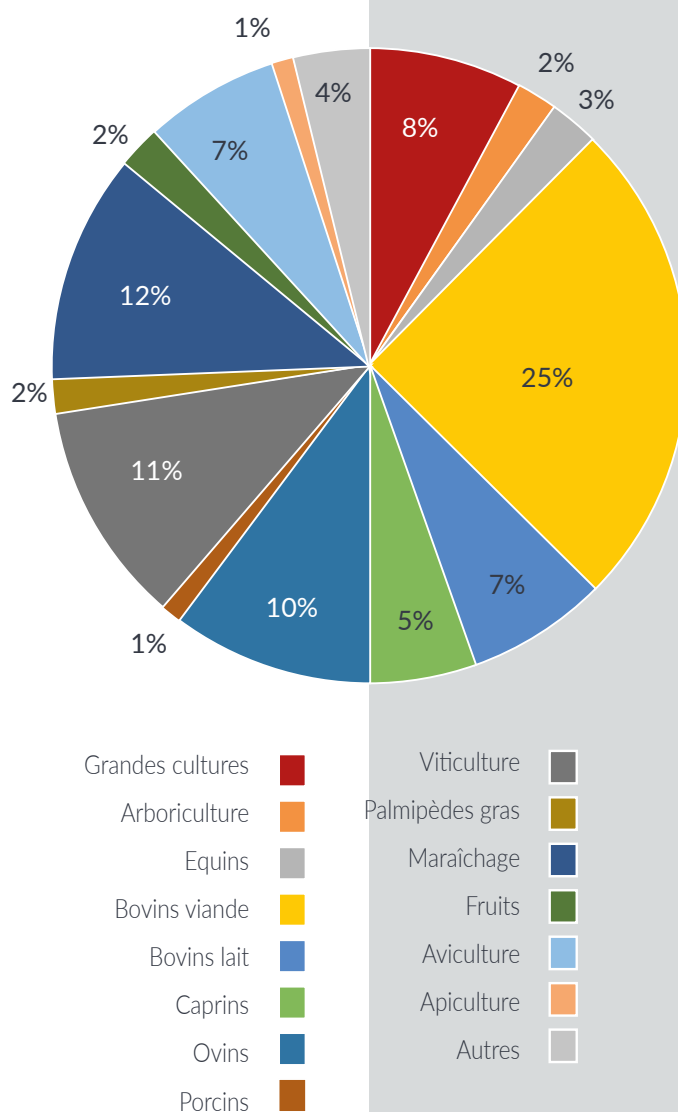
■ **Les grandes cultures** concernent **9 % des dossiers** (31 % dans les Landes et 35 % dans la Vienne).

■ **Le maraîchage** se maintient avec en moyenne **11 % de jeunes installés** qui y consacrent tout ou partie de leur activité.

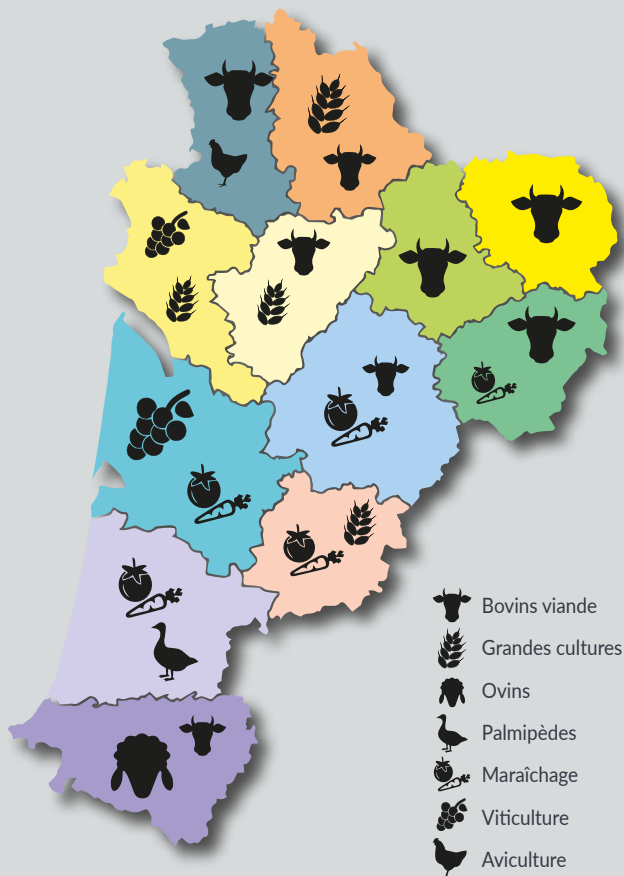
Il concerne 20 % des projets en Dordogne et en Gironde et progresse en Corrèze (15 % des dossiers).

■ **7 % des installations** se concrétisent avec un **atelier avicole** (16 % en Deux-Sèvres et 13 % dans les Landes).

Région Nouvelle-Aquitaine :  
répartition des productions principales  
des DJA 2018 (%)



### Productions dominantes en 2018 dans chaque département



## L'agriculture biologique progresse et la vente directe se maintient

En 2018, les bénéficiaires de la DJA s'engageant dans un processus de reconversion ou de maintien du système biologique sont en progression.

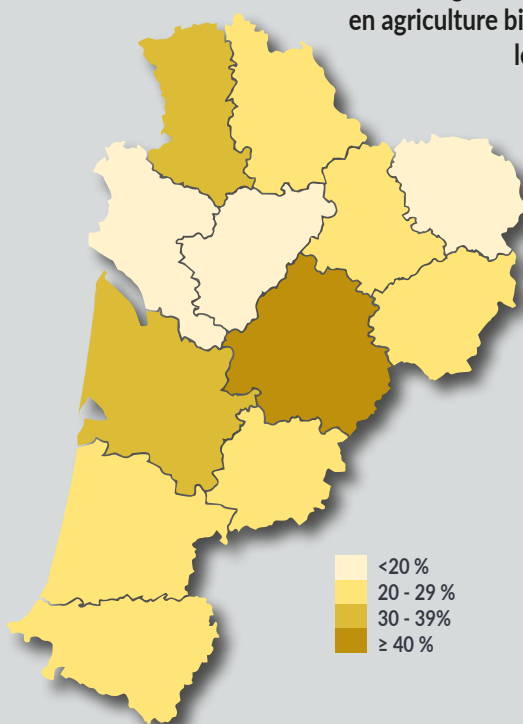
Ils sont 28 % à s'installer sur ce mode de production contre 25 % en 2017.

Comme l'année dernière, la Dordogne, qui réalise 52 % d'installations en agriculture biologique, concentre à elle seule 19 % des installations de la Nouvelle-Aquitaine suivie de près par les Deux-Sèvres (17 %) et les Pyrénées-Atlantiques (15 %).

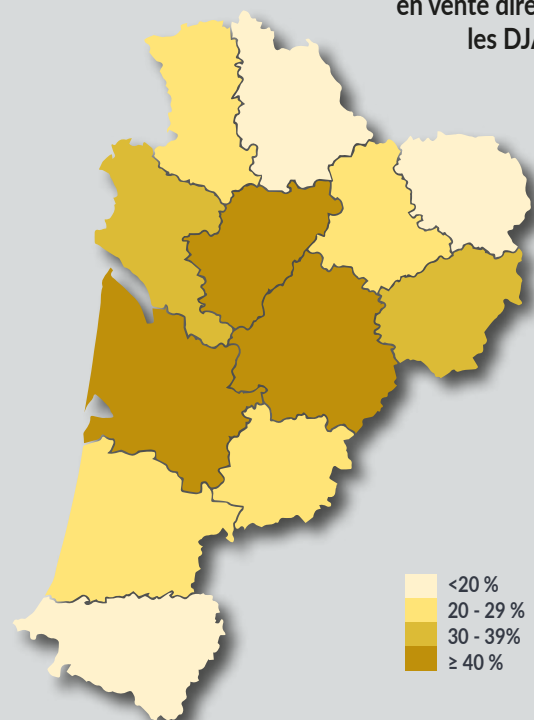
**La vente directe**, présente dans **29 % des dossiers** d'installation, se maintient par rapport à 2017.

38 % des projets réalisés avec une activité de vente directe en Nouvelle-Aquitaine se concrétisent en Dordogne et en Gironde. Dans des proportions plus ou moins importantes, les circuits courts constituent toujours une réelle opportunité pour tous ces projets.

Pourcentage des installations en agriculture biologique sur les DJA 2018



Pourcentage des installations en vente directe sur les DJA 2018



## La Dotation Jeune Agriculteur

	Nombre de femmes	%	Nombre de Hors cadre familial	%	Nombre d'ATS	%	Nombre d'installations individuelles	%
Charente	8	21%	9	23%	2	5%	13	33%
Charente-Maritime	5	15%	14	45%	1	3%	21	68%
Corrèze	12	26%	17	36%	0	0%	16	34%
Creuse	12	21%	13	22%	2	3%	14	24%
Dordogne	25	41%	30	49%	0	0%	30	49%
Gironde	12	26%	13	28%	0	0%	13	28%
Landes	15	33%	21	47%	3	7%	20	43%
Lot-et-Garonne	14	31%	17	38%	1	2%	18	40%
Pyrénées-Atlantiques	28	27%	26	25%	3	3%	39	38%
Deux-Sèvres	15	19%	28	35%	2	3%	25	32%
Vienne	8	26%	12	39%	0	0%	8	26%
Haute-Vienne	11	27%	13	32%	0	0%	13	32%
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>165</b>	<b>26%</b>	<b>213</b>	<b>34%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>	<b>230</b>	<b>37%</b>

### 1 DJA sur 4

est accordée à une nouvelle agricultrice

En 2018, sur les 12 départements de la région, 165 dossiers DJA sont portés par des femmes. La part des femmes avec DJA retrouve ainsi le niveau de 2015 et progresse, passant de 23,5% en 2017 à 26 % en 2018.

### 7 fois sur 10

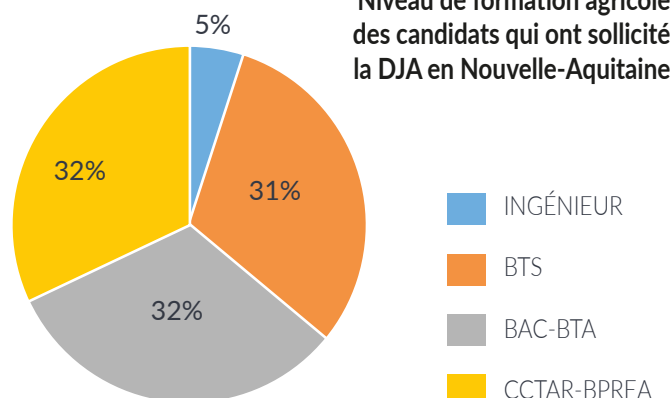
le niveau de formation agricole est celui de niveau IV

L'éligibilité à la DJA répond à deux critères : celui de l'âge et celui du niveau de formation définissant la capacité agricole. En 2018, la part des candidats titulaires d'un niveau équivalent ou supérieur au niveau III progresse par rapport à 2017 et représente plus d'un tiers des nouveaux installés.

### 4 fois sur 10

l'installation est réalisée en individuel

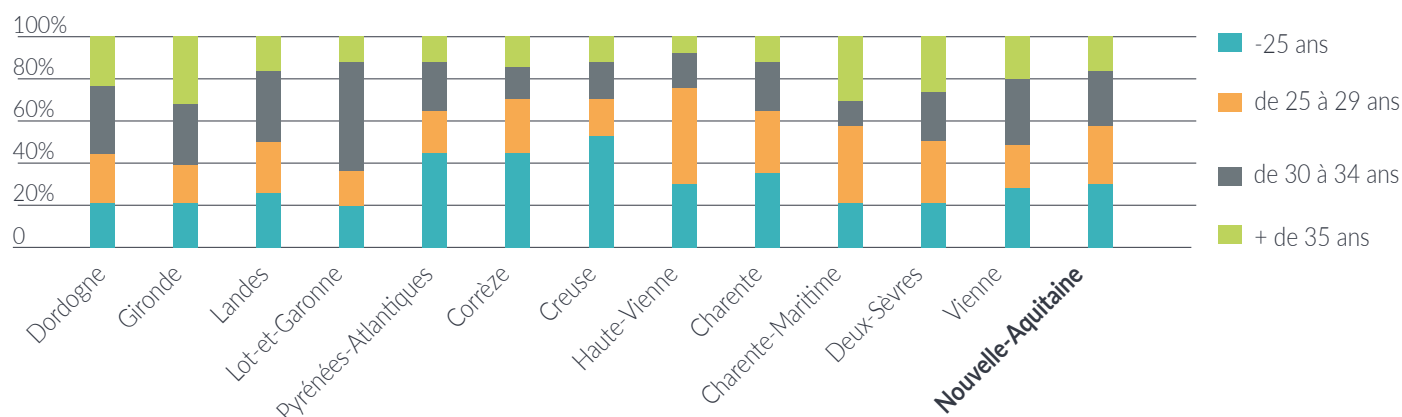
En 2018, en moyenne sur les 12 départements, 39% des bénéficiaires de la DJA s'installent en individuel. Selon les départements, cette proportion est variable, mais comparé aux données 2017, il n'y a pas de tendances nettes.





L'installation avec DJA concerne toute personne ayant déposé son dossier de demande d'aides à l'installation avant son 40<sup>ème</sup> anniversaire. En 2018, en moyenne sur les 12 départements, 56% des agriculteurs ayant déposé leur dossier en CDOA ont moins de 30 ans. Comme sur les 3 dernières années, le département de la Creuse se démarque avec 7 DJA sur 10 accordées à des candidats ayant moins de 30 ans. Inversement en Dordogne, 2 DJA sur 10 concernent des personnes de moins de 30 ans. En Charente et en Gironde, 1/3 des projets concernent des candidats de plus de 35 ans et ils sont 1/4 en Dordogne.

### Age des candidats qui ont sollicité la DJA en 2018

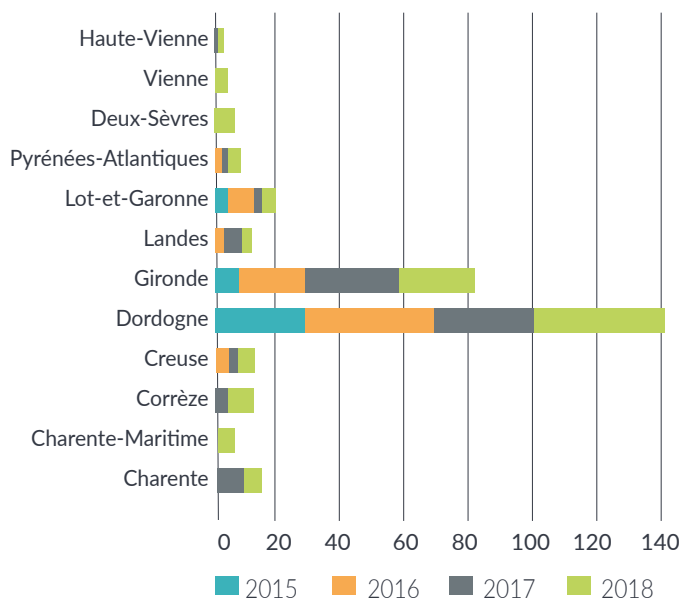


## Le prêt d'honneur

Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. En 2018, des porteurs de projet de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

Un prêt d'honneur de **17 649 €** en moyenne, associé à un prêt bancaire de **83 693 €** en moyenne. Des projets d'un montant moyen de **137 204 €**.

### 2015-2018 Evolution du prêt d'honneur dans les départements de Nouvelle-Aquitaine



Le prêt d'honneur est un fond régional dédié aux porteurs de projet non éligibles aux aides JA. Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à 0% d'un montant de 5 000 à 20 000 € d'une durée de 2 à 5 ans avec une possibilité de différé de 3 à 6 mois.

## Le prêt d'honneur

Récapitulatif du Fond Régional "Initiative Agri NA" 2018	Nombre de porteurs soutenus	Cadre familial		PH Moyen	Prêts bancaires adossés moyens	Montant total moyen du projet
		OUI	NON			
Charente	4	2	2	17 500	172 888	224 888
Charente-Maritime	3	2	1	20 000	121 959	187 255
Corrèze	6	2	4	18 333	86 771	127 521
Creuse	7	3	4	20 000	147 722	226 960
Dordogne	40	22	18	16 920	75 789	129 220
Gironde	24	7	17	17 742	174 258	326 353
Landes	1		1	20 000	87 000	114 500
Lot-et-Garonne	4	2	2	20 000	75 024	133 087
Pyrénées-Atlantiques	4	2	2	17 500	73 500	111 725
Deux-Sèvres	4	4		20 000	57 000	89 405
Vienne	2	1	1	15 000	78 250	111 550
Haute-Vienne	2	2		10 000	103 270	119 420
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>101</b>	<b>49</b>	<b>52</b>	<b>17 649</b>	<b>83 693</b>	<b>137 234</b>

En 2018, 101 prêts sont accordés (sur 105 dossiers présentés), soit une progression de **22% par rapport à 2017**.

Dordogne et Gironde restent prédominants mais le dispositif se développe par ailleurs, en particulier en Corrèze et en Creuse.

6 projets sur 10 sont portés par des hommes (61 hommes et 40 femmes). 51% se réalisent hors cadre familial, soit une part plus importante que dans le cas d'une installation avec DJA.

En 2018, les principales productions présentées sont l'élevage de **bovins et l'aviculture**. Toutefois, 14% des dossiers concernent des productions diversifiées (spiruline, champignon, polyculture).

11% des projets sont réalisés en agriculture biologique. En maraîchage et en caprins quatre projets sur dix se concrétisent en AB.

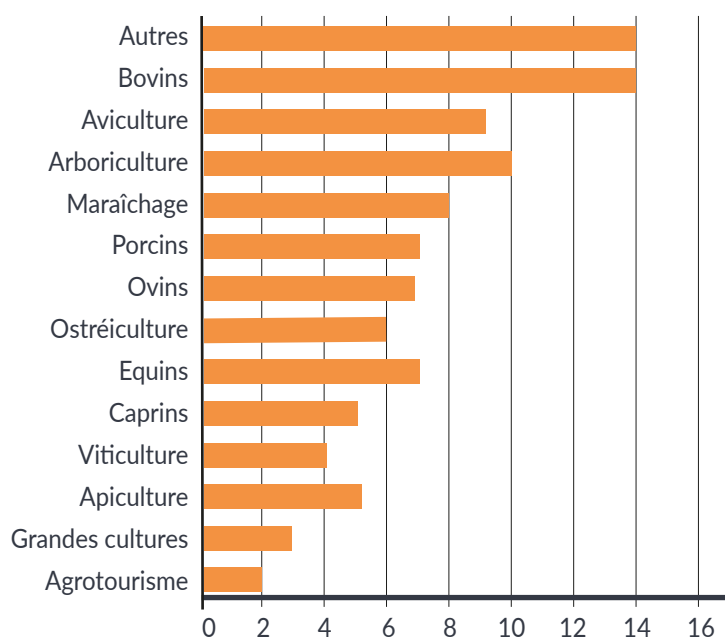
**6 projets sur 10**

sont portés par des hommes

**1 projet sur 2**

se réalise hors cadre  
familial

Répartition des PH selon la production principale



# Transmettre



## Le renouvellement des générations

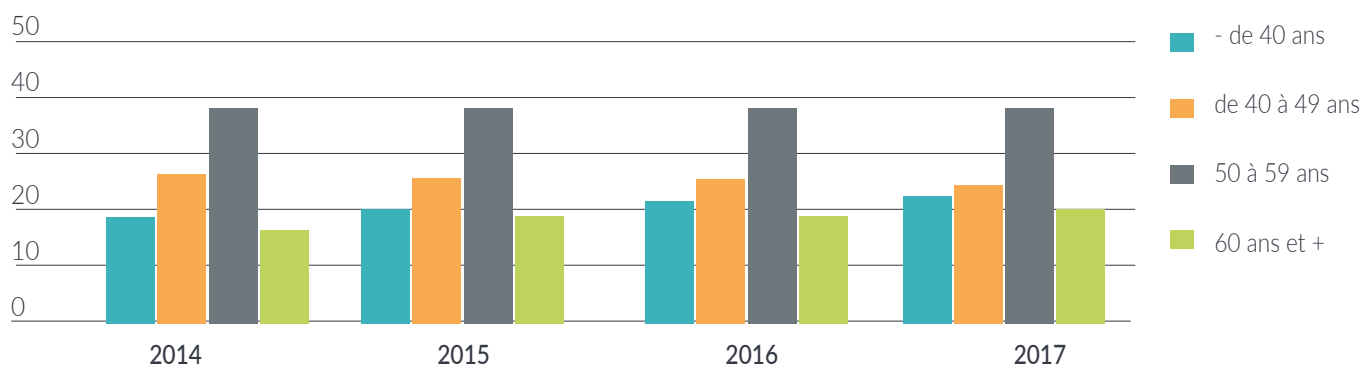
En 2017, **63 972 chefs d'exploitations occupent 51 941 exploitations** soit en moyenne 1,23 chefs d'exploitations par exploitation, en légère hausse depuis 2013.

Cette hausse s'explique aussi par la diminution des chefs d'exploitation à titre individuel dont la part est en 2017 inférieure à celle des chefs d'exploitation en société (respectivement 44% et 47%).

L'analyse de la répartition des agriculteurs selon les tranches d'âge révèle une progression des agriculteurs de plus de 50 ans : 57% en 2017. Ainsi, dans les années à venir environ 30 000 exploitations seront à transmettre à un repreneur dans le cadre familial ou non. Elles pourront également accueillir un nouvel associé ou aller à l'agrandissement d'exploitations.

**En 2017, deux chefs d'exploitation sur 10 ont plus de 60 ans** et peuvent potentiellement cesser leur activité pour départ en retraite dès 2019. Cela se traduirait donc par une disponibilité potentielle de 8 600 exploitations ou parts en société sur l'année.

Répartition des agriculteurs selon la tranche d'âge

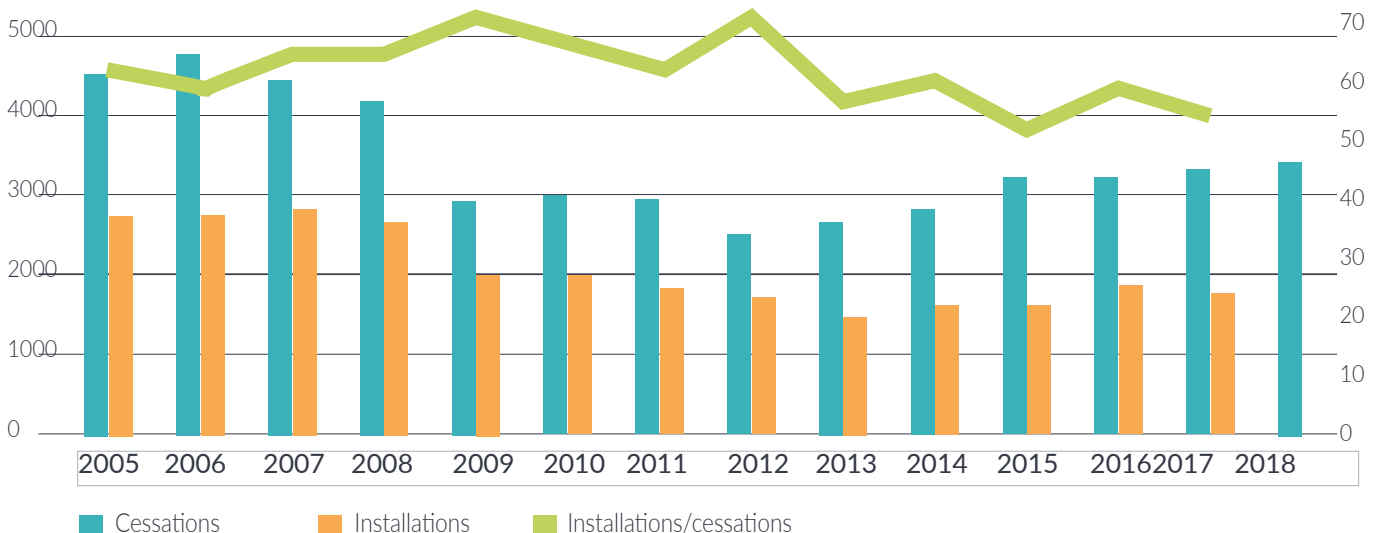


## Le renouvellement des générations

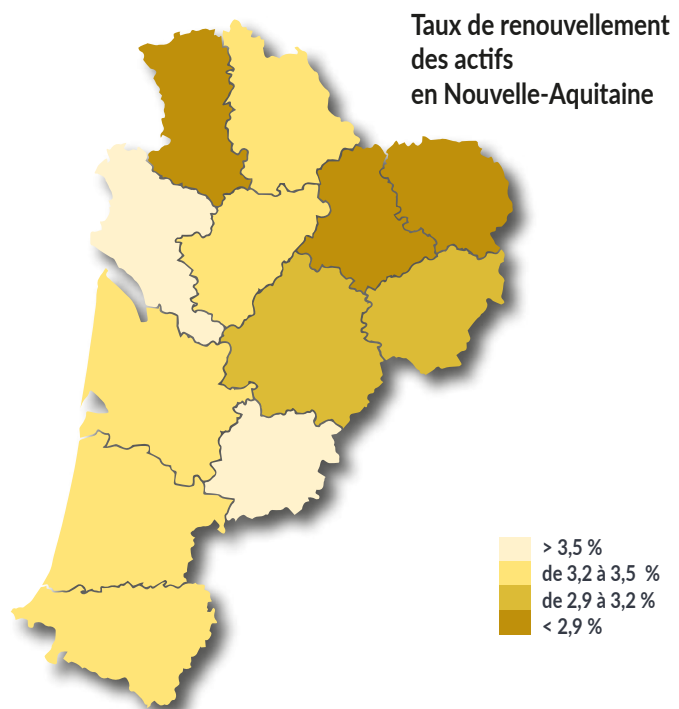
Sur la région Nouvelle-Aquitaine, depuis 2005, il y a en moyenne 3 420 cessations pour 2 012 installations, soit 1,2 installations pour deux départs. Ce ratio, installation sur cessation, ou taux de remplacement diminue depuis quatre ans face à l'augmentation des cessations et en parallèle la diminution des installations.

Depuis 2012, ce ratio est passé en dessous de la barre des 60%. Si le nombre d'installations ne progresse pas alors que les cessations augmentent, il est à craindre d'être déjà en 2019 à une installation pour deux cessations. Ainsi, la baisse du nombre de chefs d'exploitation de 8% entre 2013 et 2017 pourrait passer au-delà des 10% en 2019.

### Dynamique de remplacement des actifs en Nouvelle-Aquitaine



Le taux de renouvellement, ratio entre le nombre total de nouveaux installés et le nombre de chefs d'exploitation déjà en exercice, est en moyenne en Nouvelle-Aquitaine de 3,2% (3% en moyenne à l'échelon national).





## Le Point Accueil (Installation) Transmission

### Des cédants en démarche pro-active !

Adossés dans le cadre de la labellisation des PA(I)T en janvier 2018, les PA(I)T s'installent dans le paysage des outils de la transmission en Nouvelle-Aquitaine. La volonté régionale est de renforcer la transversalité opérationnelle des outils en travaillant notamment sous label « Point Accueil Installation Transmission ». Les PA(I)T ont donc pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, et d'orienter chaque futur cédant vers les structures compétentes. L'entretien, individuel et gratuit, permet aussi d'établir, pour ce public, un parcours personnalisé et un accompagnement adapté. Au-delà des questions récurrentes sur les droits à la retraite, les préoccupations des futurs cédants concernent également les modalités de transmission du foncier, la valeur des entreprises, la recherche de repreneur...

Le Point Accueil Transmission constitue la 1<sup>ère</sup> démarche pour tous les exploitants agricoles s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation, qu'ils aient ou non un repreneur identifié.

Afin d'assurer un soutien de qualité auprès de ce public, les Chambres d'agriculture établissent un partenariat avec les MSA. En mettant en commun leurs moyens pour conduire l'ensemble des missions du PA(I)T, les deux structures garantissent ainsi une information la plus complète et la plus actualisée à destination de chaque exploitant.

En 2018, les missions d'informations et d'orientations ont été réalisées dans le cadre d'accueil PA(I)T et de conseil transmission.

Au bureau pour les rendez-vous PA(I)T ou sur les exploitations en format « conseil transmission », ces dispositifs complémentaires permettent concrètement d'engager les cédants sur des parcours de transmission.

Ce sont plus de **1 000 exploitants qui ont été rencontrés en 2018.**

Nombre d'entretiens réalisés au PA(I)T

Charente	101
Charente-Maritime	48
Corrèze	67
Creuse	74
Dordogne	122
Gironde	38
Landes	41
Lot-et-Garonne	38
Pyrénées-Atlantiques	268
Deux-Sèvres	82
Vienne	25
Haute-Vienne	107
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>1011</b>

## Le Répertoire Départ Installation

L'accompagnement dans le choix d'un repreneur hors du cadre familial est la vocation du Répertoire Départ Installation (RDI). Il sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.

Fin 2018, plus de 1 000 candidats étaient enregistrés sur les RDI de Nouvelle-Aquitaine et pouvaient disposer des coordonnées des offres d'exploitations.

### 1 000 candidats

enregistrés sur le RDI  
Nouvelle-Aquitaine



[www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)



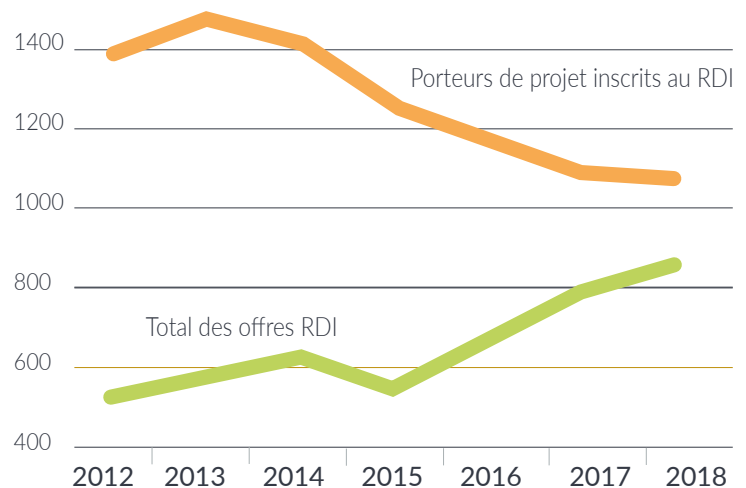
## Des postures qui changent

Depuis quelques années des tendances se dessinent. Le volume des offres croît alors que le nombre global de porteurs de projet régresse.

Cette situation a un impact très fort sur l'évolution des postures entre cédants et repreneurs :

- le choix est de plus en plus du côté du porteur de projet et donc impacte sur cette phase de transmission.
- le cédant doit adopter une démarche plus pro active de recherche et ne plus se contenter d'un simple dépôt d'offre.
- les cédants doivent bien se préparer à passer le relais pour optimiser ses chances de transmettre.

Evolution des volumes d'offres et de candidats inscrits au RDI



# 900 offres

au 31/12/2018

Au 31/12/2018 le répertoire de Nouvelle-Aquitaine gérait près de 900 offres d'exploitations.

■ 60% sont en consultation sur le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com) car elles sont disponibles et susceptibles d'être visitées par un candidat inscrit au répertoire.

■ 28% sont suspendues car elles ont fait l'objet de mises en relation qui ont amené les cédants et repreneurs à travailler plus concrètement sur un projet de transmission. On y retrouve la plupart des parrainages.

Typologie des offres au 31/12/2018

	en proposition	suspendues	en préparation
Charente	32	35	10
Charente-Maritime	33	40	30
Corrèze	44	6	0
Creuse	15	4	6
Dordogne	114	20	0
Gironde	4	0	0
Landes	43	9	5
Lot-et-Garonne	30	2	2
Pyrénées-Atlantiques	8	5	10
Deux-Sèvres	87	95	35
Vienne	45	30	15
Haute-Vienne	85	0	0
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>540</b>	<b>246</b>	<b>113</b>

■ 12 % sont en préparation car elles nécessitent une phase de travail sur l'attractivité.

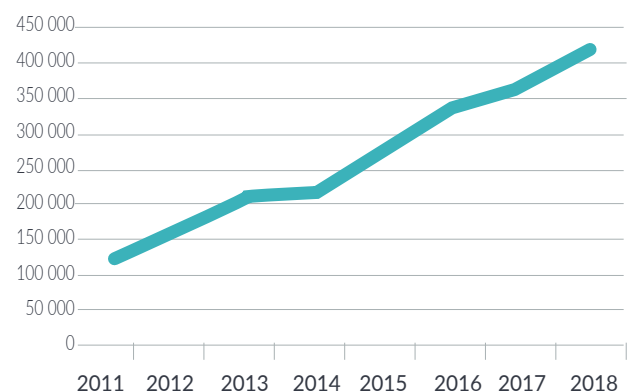
On y retrouve notamment des offres en société qui passe par un préalable sur la question des relations humaines.

## Des consultations en hausse

Le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com), diffuseur des offres d'exploitations, est utilisé par les différents RDI de la région.

Paradoxalement à la diminution des candidats inscrits, la fréquentation sur ce portail national d'offres augmente chaque année. Pour 2018, elle a dépassé les 400 000 consultations.

Consultation des offres sur [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)



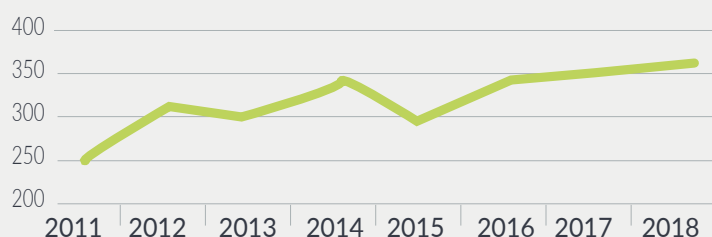
## Le Répertoire Départ Installation

### Une évolution constante des offres

Depuis 2010, l'augmentation des inscriptions au RDI est constante. En 2018, 361 offres ont été enregistrées.

Les départements d'élevage comme les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne et la Dordogne sont très représentés sur les inscriptions de 2018.

#### Inscriptions annuelles des cédants



#### Offres d'exploitation inscrites au RDI en 2018

Charente	23
Charente-Maritime	30
Corrèze	20
Creuse	25
Dordogne	58
Gironde	1
Landes	16
Lot-et-Garonne	15
Pyrénées-Atlantiques	23
Deux-Sèvres	89
Vienne	13
Haute-Vienne	48
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>361</b>

#### Typologie des offres 2018

Typologie des offres 2018	Cessation d'atelier	Cessation totale	Recherche d'associé en remplacement	Recherche d'associé en supplément
Charente	6%	73%	9%	11%
Charente-Maritime	9%	57%	7%	27%
Corrèze	0%	80%	20%	0%
Creuse	0%	76%	20%	4%
Dordogne	15%	75%	5%	5%
Gironde	0%	100%	0%	0%
Landes	8%	77%	12%	4%
Lot-et-Garonne	0%	89%	11%	0%
Pyrénées-Atlantiques	0%	48%	30%	22%
Deux-Sèvres	3%	60%	25%	13%
Vienne	5%	61%	20%	13%
Haute-Vienne	0%	81%	17%	2%
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>6%</b>	<b>67%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>

Si la cession totale de l'entreprise représente le scénario le plus souvent constaté sur la région, le remplacement ou la recherche d'associés supplémentaires au sein de GAEC ou EARL est une situation assez courante dans les départements d'élevage.

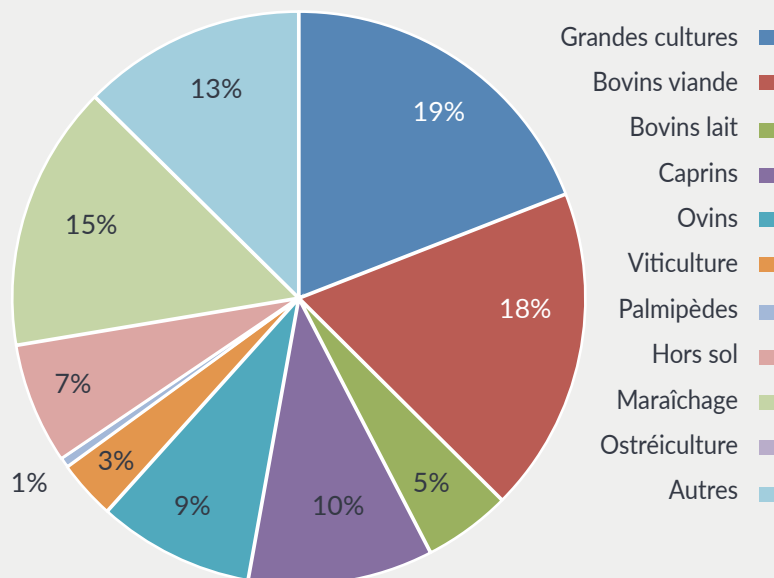


## Offre en élevage majoritaire

Les difficultés rencontrées par les cédants pour transmettre leurs outils de production dépendent de nombreux facteurs, mais la transmission est souvent plus complexe en élevage. Plus de 60 % des outils proposés portent des activités d'élevage.

15 % des offres de la région concernent des activités menées en agriculture biologique.

Productions proposées dans les offres

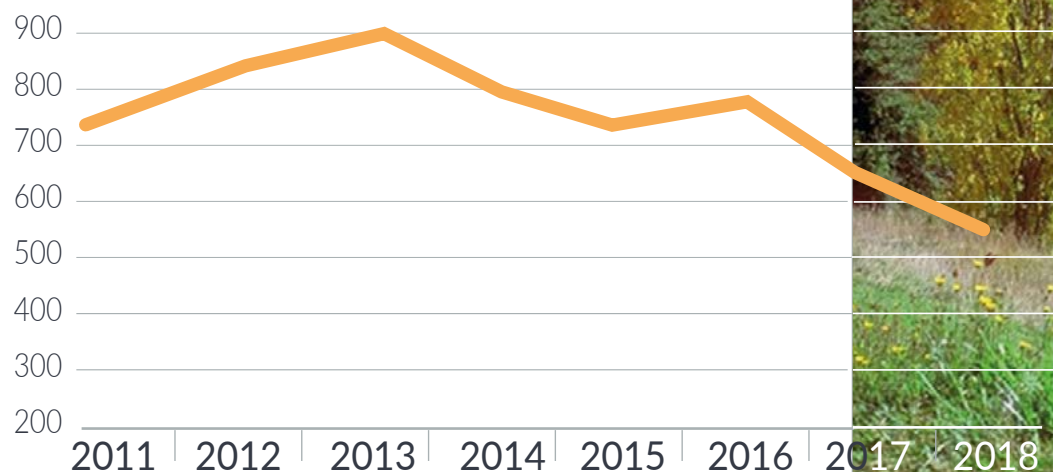


## Le Répertoire Départ Installation

### Une diminution des demandes

En 2018, 576 nouveaux candidats se sont inscrits aux RDI en Nouvelle-Aquitaine.

Ce chiffre confirme un recul tendanciel constaté depuis 2013.



## Le Répertoire Départ Installation

94 % des candidats inscrits au RDI cherchent à s'installer pour la première fois : la majorité souhaite une structure pour s'installer en individuel. Ils sont souvent originaires du département dans lequel ils recherchent une exploitation. Dans les  $\frac{3}{4}$  des cas ce sont des hommes.

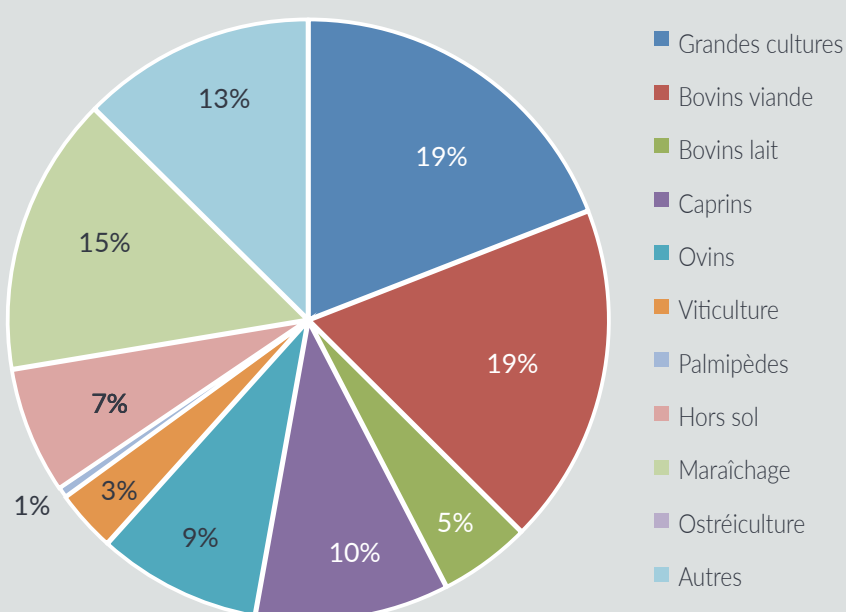
On retrouve aussi des familles (couples) qui sont en recherche des exploitations pour des projets de vie ou des projets de réinstallation.

La catégorie des + de 40 ans est celle qui a le plus progressé ces dernières années.

Les productions ciblées sont très diversifiées et correspondent globalement au panel des offres.

L'adéquation entre l'offre et la demande est donc plus complexe et nécessite une approche qui fait intervenir beaucoup d'autres critères (humains, sociaux, économiques, financiers, techniques, etc...).

Productions recherchées par les candidats



### Profil des candidats inscrits au RDI

	Hommes	Femmes	-25 ans	de 25 à 39 ans	+ de 40 ans	inscriptions porteurs de projet 2018
Charente	69%	31%	24%	57%	19%	71
Charente-Maritime	75%	25%	13%	55%	32%	44
Corrèze	69%	31%	8%	40%	52%	52
Creuse	73%	27%	32%	45%	23%	22
Dordogne	68%	32%	5%	51%	44%	105
Gironde	100%	0%	0%	83%	17%	0
Landes	65%	35%	19%	50%	31%	32
Lot-et-Garonne	85%	15%	41%	53%	6%	17
Pyrénées-Atlantiques	63%	37%	21%	58%	21%	24
Deux-Sèvres	79%	21%	25%	55%	20%	98
Vienne	79%	21%	12%	62%	26%	49
Haute-Vienne	60%	40%	34%	44%	23%	62
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>75%</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>54%</b>	<b>27%</b>	<b>576</b>

## Les installations accompagnées par le RDI

### Le contrat de parrainage : un test grandeur nature

Véritable outil d'accompagnement, le parrainage est de plus en plus utilisé pour sécuriser les installations hors cadre familial.

#### Les objectifs du contrat de parrainage sont :

La connaissance des spécificités de l'exploitation et la maîtrise de l'outil de production, la découverte de l'environnement socio-professionnel, le transfert des compétences entre le cédant et le repreneur.

Pour un projet en société, s'ajoutent des objectifs sur les relations humaines en général, afin de bien appréhender la capacité à gérer ensemble une exploitation. Le contrat de parrainage doit permettre une évolution de posture du repreneur qui passe de stagiaire « en découverte » à décideur, futur chef d'entreprise.

Cette expérience doit s'inscrire sur une période suffisamment longue et respecter des étapes pour sécuriser le projet. En 2018, 83 candidats ont utilisé cet outil sur la région. Pour 78 % des cas, le financement est assuré par des dispositifs Pôle Emploi. Les autres sont gérés dans le cadre de l'AITA.

	Nbre de parrainage en 2018
Charente	1
Charente-Maritime	10
Corrèze	5
Creuse	2
Dordogne	10
Gironde	0
Landes	1
Lot-et-Garonne	2
Pyrénées-Atlantiques	19
Deux-Sèvres	20
Vienne	4
Haute-Vienne	9
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>83</b>

### Type d'installations réalisées via le RDI

	Installations avec DJA	Installations sans DJA	dont + de 40ans	ré-installations	Total
Charente	5	3	0	4	12
Charente-Maritime	8	2	0	0	10
Corrèze	6	3	2	0	9
Creuse	3	0	0	0	3
Dordogne	5	5	3	0	10
Gironde	0	0	0	0	0
Landes	6	0	0	0	6
Lot-et-Garonne	0	1	1	0	1
Pyrénées-Atlantiques	1	1	0	0	2
Deux-Sèvres	22	3	2	2	27
Vienne	3	0	0	0	3
Haute-Vienne	13	1	1	1	15
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>72</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>98</b>

Comme chaque année, les RDI de la Nouvelle-Aquitaine participent pleinement au renouvellement des générations d'agriculteurs. Les conseillers installation-transmission du RDI accompagnent tous les porteurs de projet qui le désirent.

On retrouve une grande partie des candidats dans le dispositif DJA.

Les RDI proposent aussi des opportunités d'installations et de réinstallations à des candidats ne pouvant pas prétendre aux aides à l'installation (+ de 40 ans, non diplômés, etc.).

Cela représente 20 % des installations accompagnées par le RDI.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE



Participation financière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,  
dans le cadre du programme national  
pour l'Accompagnement de l'Installation  
de la Transmission en Agriculture.



*S'installer  
et transmettre  
en agriculture*

Retrouvez toutes les infos  
pratiques au PAIT  
de votre département

PAIT 16 (Charente) - 05 45 24 49 67

PAIT 17 (Charente-Maritime) - 07 63 00 22 12

PAIT 19 (Corrèze) - 05 55 21 55 53

PAIT 23 (Creuse) - 05 55 61 50 41

PAIT 24 (Dordogne) - 05 53 35 88 83

PAIT 33 (Gironde) - 05 35 38 06 08

PAIT 40 (Landes) - 05 58 85 44 00

PAIT 47 (Lot-et-Garonne) - 05 53 77 83 60

PAIT 64 (Pyrénées-Atlantiques) - 08 00 50 55 07

PAIT 79 (Deux-Sèvres) - 05 49 77 10 39

PAIT 86 (Vienne) - 05 49 44 74 74

PAIT 87 (Haute-Vienne) - 05 87 50 42 33



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Composition : © Opaline.com  
Crédit Photo : APCA/Adobestock